

POLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSEILS DE QUARTIER

Nos références : JPR/OP

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER
DE BOURRANVILLE DU 3 février 2006

Ordre du jour :

- 1) Présentation du projet de reconstruction du CL2V
- 2) Agenda 21
- 3) Restructuration des transports en commun
- 4) Questions diverses

Participants :

- Alain **ANZIANI**, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville et de la citoyenneté
- Gérard **CHAUSSET**, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement -Transports
- Bernard **LE ROUX**, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative, la Communication et la Coordination Jeunesse
- M **TEISSEIRE**, Architecte
- Patrick **MADEC**, Chargé de Mission Agenda 21
- Jean-Pierre **REDON**, Ville de Mérignac, Chargé des Conseils de quartiers
- 75 participants

Monsieur **ANZIANI** souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

Il indique que le projet que tout le monde attend , la restructuration du centre commercial, a connu quelques difficultés qui devraient, dans les semaines qui viennent, être réglées.

Il précise que cette opération s'inscrit dans un plan d'aménagement d'ensemble et que les préalables ont tous été levés en ce qui concerne les collectivités. Il indique qu' il ne manque plu que l'accord de la société Promodés et ajoute que ce dossier fera l'objet d'une présentation en conseil de quartier.

1) AGENDA 21

Monsieur ANZIANI indique qu'il s'agit de répondre à la question : Que voulons-nous laisser dernière nous ?

Il précise que le développement durable est le moyen de répondre à cette question et que la ville de Mérignac a souhaité s'engager dans cette démarche en établissant un agenda pour le 21^{ème} siècle appelé « Agenda 21 ». Il souhaite donner un exemple : Le climat risque de connaître de grands changements si rien n'est entrepris pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Aussi la ville a décidé de s'engager à réduire sur ses installations les émissions de CO2 .

De plus les constructions de bâtiments entreprises par la ville, devront respecter des normes de haute qualité environnementale qui comprendra un volet économies d' énergie.

Il ajoute que la ville a voulu associer les quartiers à cette démarche et souhaite que des observations puissent être formulées à l'issue de cette présentation.

Il passe la parole à **Monsieur MADEC**.

[Lien Agenda 21](#)

Monsieur VRIET indique qu'il adhère totalement à cette démarche mais souhaite apporter une précision complémentaire. Il constate que l'énergie fait l'objet de gaspillages importants et préconise la décroissance, seule solution pour la sauvegarde de la planète.

Monsieur ANZIANI indique que le développement de la société s'appuie en grande partie sur la croissance et qu'il s'inscrit dans un contexte mondial avec l'émergence de pays à forte croissance comme la Chine.

Monsieur LACHARME membre du conseil de quartier regrette qu'une concertation avec les autres membres n'ait pu avoir lieu afin de pouvoir émettre des propositions.

Monsieur ANZIANI adhère tout à fait à cet avis et souhaite qu' une mutation des conseils de quartier vers leur plus grande prise en charge puisse s'opérer. Il signale que **Monsieur REDON** est à la disposition de tous ceux qui le souhaitent. Il précise que plusieurs quartiers ont déjà mis en place ce type de fonctionnement et que de nombreux groupes de travail sont opérationnels. Il cite parmi les projets qui ont été élaborés par ces groupes :

Un espace de jeux et de convivialité dans le quartier du Burck

Un marché de plein air dans le quartier d'Arlac

Il ajoute que c'est par l'implication de ses habitants que le quartier pourra évoluer encore plus favorablement.

Un participant propose qu'une réunion des membres du conseil de quartier soit organisée afin d'étudier la mise en place de cette organisation.

Monsieur ANZIANI se montre tout à fait favorable.

Un participant indique que le projet le plus attendu par le quartier est le centre commercial et demande si la Ville ne pourrait pas intervenir.

Monsieur ANZIANI indique que la Ville ne peut pas intervenir directement pour la création de commerces mais par contre elle facilitera toute les initiatives.

Madame COSTE demande qu'un chiffrage et un planning viennent compléter cette présentation.

Monsieur ANZIANI indique qu' une planification est attachée à chaque action et que l' inscription budgétaire correspondante est prévue. Il précise que de nombreuses actions sont en cours et qu'une évaluation est prévue .

Il ajoute qu' il compte beaucoup sur les quartiers pour participer à cette démarche.

Madame COSTE remercie la municipalité pour la revue Mérignac Proche.

Monsieur VIALAR indique que la distribution est toujours déficiente et notamment sur l'avenue de Montesquieu et l'avenue de Bourranville.

Monsieur LE ROUX prend note de ce dysfonctionnement.

Monsieur LACHARME remercie la municipalité pour la pose de la signalisation sur l'avenue de Verdun qui permet d'alerter les automobilistes et ainsi de faire respecter la limitation de vitesse à 50 km/h.

Une participante signale que la rue Albert 1^{er} fait toujours l'objet de nombreux accidents endommageant les barrières à proximité d'une école maternelle et demande que des mesures soient prises.

Monsieur ANZIANI prend note et indique que ce point pourra être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Il passe la parole à **Monsieur LE ROUX** pour le deuxième point à l'ordre du jour.

2) RECONSTRUCTION DU CL2V

Monsieur LE ROUX présente Monsieur **TEISSEIRE** architecte de l'opération et indique que ce projet constitue un bon exemple d'application de l'Agenda 21. Il rappelle les difficultés rencontrées dans le fonctionnement de l'équipement actuel et espère que le nouveau centre offrira de meilleures conditions aux nombreuses adhérents. Il ajoute que ce projet est commun aux villes de Bordeaux et Mérignac et indique que le CL2V est une association importante qui comprend entre 800 et 1000 adhérents dont beaucoup de jeunes. Il estime que cette structure est un outil essentiel pour le maintien de la paix sociale. Il ajoute que ce projet s'insère dans un plan d'aménagement d'ensemble avec la rénovation du centre commercial.

Il rappelle les différentes étapes qui ont conduit à ce projet avec tout d'abord, l'élaboration d'un programme qui a défini la surfaces utile soit 1000 m2 environ , puis le choix du terrain , enfin, un concours d'architecture qui a permis de retenir le cabinet Teisseire-Touton.

Il précise que la première pierre a été posée ce matin par les deux villes .

Monsieur LE ROUX tient à remercier la présidente du CL2V, Madame **LACENE**, présente à cette réunion.

Il passe la parole à **Monsieur TEISSEIRE** architecte de l'opération.

Monsieur TEISSEIRE présente la perspective de son projet qui se situe entre le CL2V actuel et l'école maternelle. Il rappelle le travail nécessaire pour élaborer cet équipement compte tenu de la diversité des activités. Il indique que le CL2V actuel offre des conditions très mauvaises de fonctionnement avec une isolation acoustique et thermique quasiment inexistante et que cela a conduit à élaborer un projet particulièrement performant sur ce plan. Il précise qu'il a été choisi d'éclater les volumes le plus possible afin de permettre une meilleure isolation entre les différentes activités. Ce parti pris architectural facilitera la cohabitation et l'échange par la création d'un réseau de distribution intérieure assez généreux. Il compare ce projet à un petit village où les maisons sont juxtaposées et s'ouvrent les unes sur les autres.

En ce qui concerne l'insertion dans le site, il indique qu'elle a été particulièrement prise en compte et ajoute qu'un patio sera réalisé au cœur de la construction.

Il donne rendez-vous dans 10 à 11 Mois pour la livraison de cet équipement.

Un participant demande des précisions sur la répartition financière entre les deux villes.

Monsieur LE ROUX indique que chaque ville participe à hauteur de 43% de l'investissement, le solde se répartissant entre le Conseil Général, le Conseil Régional et la CAF. Le coût global s'élève à 1 600 000 €.

Monsieur LACHARME demande ce que représente la partie verticale à gauche de l'entrée principale.

Monsieur TEISSEIRE indique qu'il s'agit du conduit du local technique qui a été volontairement maintenu apparent.

Un participant demande ce qui est prévu pour l'accompagnement végétal.

Monsieur TEISSEIRE indique que les seuls arbres sont situés sur le terrain du futur parc public et seront par conséquent conservés.

Monsieur LE ROUX confirme et indique qu'un aménagement paysager sera réalisé en complément.

Une participante demande ce que deviendra le terrain de la menuiserie voisine.

Monsieur TESSEIRE indique que la construction d'une résidence est prévue après démolition du hangar.

Monsieur VRIET demande que les arbres puissent être plantés le plus vite possible afin de commencer l'aménagement du secteur. Il suggère afin d'accélérer la construction du centre commercial de solliciter le cabinet TEISSEIRE-TOUTION.

Monsieur ANZIANI indique qu'il s'agit d'une opération complexe avec le lancement de deux opérations : une opération publique avec la construction du CL2V et une opération privée le centre commercial et précise que l'aménagement des parties publiques suivra .

Madame LACENE propose de créer un groupe de travail regroupant des habitants et notamment des jeunes afin de réfléchir sur l'aménagement de ce parc public.

Monsieur ANZIANI propose que ce groupe se forme rapidement et demande que les personnes qui sont intéressées se mettent en rapport avec Monsieur REDON.

Monsieur LE ROUX indique que le principe même de la démocratie participative est d'être porteur d'initiatives afin de pouvoir enrichir le dialogue.

Une participante demande des précisions sur la mise à disposition des locaux.

Monsieur LE ROUX indique que ces locaux sont mis à la disposition du CL2V et que les demandes soient adressées à cette association.

Une participante demande si le problème de l'accès par la rue Erik Satie a été réglé.

Monsieur LE ROUX indique que deux hypothèses sont à l'étude, soit par cette rue si un accord est trouvé avec Domofrance, soit par l'avenue Pasteur. Il signale que l'accès de chantier s'effectuera par l'avenue Pasteur.

Un participant signale que ce quartier n'a pas beaucoup évolué depuis 30 ans contrairement à d'autres comme Beaudésert et demande qu'il fasse l'objet de plus d'attention.

Madame CLAVET demande où en est le projet de modification de l'entrée de l'école maternelle.

Monsieur LE ROUX indique que cette réflexion est en cours dans le cadre du projet global du quartier et qu'il a été décidé de déconnecter ce projet pour ne pas retarder la livraison du CL2V.

Monsieur ANZIANI propose que ce projet global fasse l'objet d'une réunion spécifique en conseil de quartier et que les aménagements complémentaires soient également inscrits à l'ordre du jour.

Il passe la parole à **Monsieur CHAUSSET**.

3) RESTRUCTURATION DES TRANSPORTS EN COMMUNS

Monsieur CHAUSSET rappelle tout d'abord l'enjeu. Le tramway arrivera en juin 2007 au centre de Mérignac et indique qu'il convient qu'à cette date le réseau de transport en commun soit restructuré. Il précise que certaines modifications étaient intervenues lors de la livraison de la 1^{ère} tranche et concernaient les lignes 16 et 50.

Il indique que le tramway est un succès et qu'il s'agit de tout mettre en œuvre pour qu'il se poursuive sur Mérignac.

Il précise que le pari de la CUB était ambitieux avec la création de 3 lignes de tramway représentant 44 kms dont 10 % sur Mérignac.

Il ajoute que si les transports en commun sont une compétence de la CUB, il revient à la Ville d'assurer la concertation. Il compte beaucoup sur cette étape pour que le réseau soit le plus performant possible et c'est pour cela que la ville a créé un groupe de suivi. Il invite les personnes qui sont intéressées à se faire connaître.

Il ajoute que parallèlement un questionnaire a été diffusé.

Au niveau de la procédure, il indique que la CUB doit fixer son enveloppe financière, puis les villes formuleront leurs besoins, enfin la CUB aidée par la CONNEX établira le projet de restructuration.

Il rappelle que le quartier de Bourranville est desservi par deux des lignes les plus importantes du réseau (les lignes 16 et 50 respectivement 1^{ère} et 3^{ème} en terme de trafic).

Il précise que l'objectif de cette restructuration est de :

- rabattre le maximum de lignes sur le tramway
- relier les quartiers au Centre-Ville
- desservir les zones d'activités et commerciales.

Il signale qu'un fonctionnaire a été missionné pour cette opération, **Monsieur CALZETTA** et que la ligne du chemin de fer de ceinture fait également l'objet d'une étude.

Une utilisatrice de la ligne 16 indique qu'à chaque panne du tramway c'est la ligne 16 qui est réquisitionnée et notamment celle du Jard.

Monsieur CHAUSSET prend note et indique que ces pannes sont de plus en plus rares. Il propose de faire effectuer une vérification et d'organiser une réunion avec la CUB et la CONNEX.

Une participante souhaiterait avoir des précisions sur le trafic de la ligne 16.

Monsieur CHAUSSET indique que le trafic annuel est de 2 557 000 pour la 16 et 1 714 000 pour la 50.

Il ajoute que les 3 lignes de tramway représentent plus de 50 % du trafic et que 10 lignes de bus sur 90 représentent 27 %. Il indique que ces chiffres sont la conséquence d'une densité de la population peu homogène sur l'agglomération. A titre de comparaison, la densité de l'agglomération de Lyon est le double de celle de Bordeaux.

Une participante souhaiterait avoir des précisions concernant la 3^{ème} phase du tramway.

Monsieur CHAUSSET indique que rien n'est pour l'instant défini et que l'étude de cette 3^{ème} phase est en cours.

Monsieur MAGE demande pourquoi la ligne SNCF n'est pas plus utilisée et suggère que les zones industrielles fassent l'objet d'une desserte plus efficace dans le cadre de cette restructuration.

Monsieur ANZIANI indique que la ligne de chemin de fer de ceinture fait l'objet d'une étude par le Conseil Régional. Il précise que l'objectif est la réalisation d'une ligne ceinturant l'agglomération avec des échanges intermodaux. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet important qui nécessitera des financements correspondants avec notamment le franchissement de la Garonne.

En ce qui concerne la desserte des zones d'activités, il indique qu'elle entre dans le cadre du projet de restructuration et qu'elle intégrera le Plan de Déplacement des Entreprises (PDE) lancé par la Ville.

Monsieur CHAUSSET tient à apporter quelques précisions concernant le PDE en indiquant qu'une enquête auprès des 20 plus gros employeurs de Mérignac a permis de constater que 40% des salariés de ces entreprises habitait sur Mérignac et 24% sur Bordeaux.

Monsieur GADY indique qu'une légère modification de la ligne 73 permettrait la desserte du centre commercial Mérignac Soleil.

Monsieur CHAUSSET indique que cette proposition sera examinée en groupe de travail.

Monsieur BESANGER demande si la ligne 49 sous-traitée à la société Citram ne pourrait pas être améliorée.

Monsieur CHAUSSET indique qu'une même qualité de service sera demandée sur tout le réseau.

Monsieur LACHARME signale que la ligne SNCF permet de rejoindre en 9 minutes la gare Saint Jean et demande que cette ligne soit mieux exploitée.

Monsieur CHAUSSET indique que ce mode de transport sera amené à se développer notamment dans le cadre de l'intermodalité.

Monsieur ANZIANI remercie les participants et clôt la réunion.